



GESTION DU TERRITOIRE

Méthanisation : agrément sanitaire

Les + OBJECTIFS

- Formaliser ses pratiques et les mettre en conformité avec les exigences réglementaires.
- Mettre en place les documents exigés par la réglementation sanitaire.
- Assurer la maîtrise sanitaire de son site de méthanisation.

Pour QUI ?

- Exploitants agricoles ou groupe d'agriculteurs ayant une activité de méthanisation en construction ou en fonctionnement.
- Chaque site de méthanisation doit avoir un agrément sanitaire. Il n'y a pas de seuil ou de règles spécifiques.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

Mise en place d'un dossier d'agrément sanitaire :

- Visite(s) de l'exploitation du site, état des lieux des pratiques et rappel des exigences réglementaires.
- Élaboration du dossier d'agrément sanitaire adapté au site et aux intrants : présentation et description des activités de l'entreprise, bonnes pratiques d'hygiène, analyse des risques et traçabilité.
- Accompagnement du dossier jusqu'à obtention de l'agrément.

Mise à jour du dossier d'agrément :

- Visite de l'exploitation et diagnostic.
- Mise à jour et rédaction des documents.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Réalisation ou mise à jour du plan d'épandage.
- Analyses de digestat.

BÉNÉFICE CLIENT :



- Des conseillers proches du terrain et des réalités locales, experts en méthanisation.
- Une bonne connaissance de la réglementation sanitaire et des spécificités de la méthanisation agricole.
- Un conseil individualisé et indépendant.

DOCUMENTS REMIS :



- Rédaction de la réponse au rapport d'inspection documentaire, accompagnement et conseil technique. À l'issue de l'étape de conception, le dossier d'agrément vous sera remis en deux exemplaires papier (le premier pour conservation sur site, le second pour envoi à la DDCSPP). A la demande, les documents peuvent être remis par voie électronique.
- À l'issue de la prestation, le document final mis à jour vous sera transmis

Infos pratiques

Contact

Céline VEIT
03 88 19 17 08
celine.veit@alsace.chambagri.fr

Camille DOLINAR
03 88 19 17 85
camille.dolinar@alsace.chambagri.fr

Partenaires

Réseaux nationaux des experts méthanisation de l'APCA, réseaux des méthaniseurs de France, ATEE, TRAME...

SUP.COM.DOC 91. - Version du 10-05-2022

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet : www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.